

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur DELHIERE Yves demeurant rue du Prieuré 27 à 1360 Perwez.

Le terrain concerné est situé Rue Félicien Mosray, 9b à 1300 Wavre et cadastré division 4, section B n°463L.

Le projet consiste en la construction d'une maison unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

- Gabarit rez+1 étage partiellement engagé en toiture, d'une hauteur de 8,5 m au faite et 5,3 m sous corniche ;
- Toiture à double versant à 35°, perpendiculaire à la rue ;
- Volume secondaire de gabarit rez à toiture plate, d'une hauteur sur acrotère d'environ 3,5 m ;
- Briques de ton rouge-brun, bardage bois ajouré horizontal de ton gris bois naturel, tuiles de ton noir, panneaux de finition de toiture plate et colonnes de ton gris foncé, menuiseries en bois de ton gris foncé, pare soleil de ton gris foncé, palissade en bois ;
- Niveau 0 situé environ 74cm au-dessus du niveau de référence, en voirie ;
- Emprise au sol d'environ 127,5m² sur une parcelle d'environ 10,8ares ;
- Emplacements de parking pour 3 voitures dont un sous un carport ;
- Le volume principal sera implanté à +/- 19 m du trottoir, le volume annexe et carport sera implanté à minimum 6,14m en recul de la rue et 3,33m en recul des limites parcellaires latérales ;
- Accompagnée de légères modifications du relief du sol de maximum 30cm pour l'implantation de la construction et la réalisation de ses accès.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 25 octobre au 8 novembre 2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 14 octobre 2024